

**Groupe d'études franco-allemand sur le contentieux du travail - GEFACT -**

En collaboration avec le Centre de recherche sur le droit économique de la Faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise, le CIRAC, le CIERA, les Instituts du travail de Nancy et de Strasbourg, les Universités de Hanovre et de Düsseldorf

**Le sujet : Le traitement des contrats de travail précaires dans les jurisprudences allemande et française - les juges face aux contrats de travail en intérim**

**Lieu :**

**Institut du travail , 138 avenue de la libération , 54015 Nancy**

**Le programme :**

Vendredi 27.11.09 17,00 Accueil

17,15 Evolutions du cadre législatif et de la jurisprudence concernant les contrats de travail en intérim dans chaque pays (influence des règles européennes incluse)

Exposés par

Andreas Feuerborn (Professeur à l'Université de Düsseldorf)

et par

Marie-Cécile Escande-Varniol (Maître de Conférence à l'Université de Lyon II )

Débats

20,00 Dîner

Samedi 28. 11. 09 10,00 Cas pratiques de la jurisprudence allemande présentés par Mathias Maul-Sartori ( juge du travail et de la sécurité sociale à Potsdam)  
Débats

12,30 Déjeuner

14,30 Cas pratiques de la jurisprudence française présentés par Pierre Bailly ( Conseiller à la Chambre sociale de la Cour de Cassation )  
Débats

17,00 Conclusion et préparation de la prochaine rencontre du groupe à Berlin le 4/5. juin 2010

20,00 Dîner

Je vous demande de me signaler votre participation par mail ([Meinhard.Zumfelde.@droit.u-cergy.fr](mailto:Meinhard.Zumfelde.@droit.u-cergy.fr) ou [zumfelde@online.de](mailto:zumfelde@online.de)).